

Maj du 01/08/2024

CONNECT 2024

1. IDCC 7024 PRIME INTERDEPARTEMENTALE HDF

Les bulletins sont à revalider s'ils ont été réalisés avant la mise à jour

Vous êtes concernés si :

- Votre entreprise dépend de la convention 7024
- Elle est située dans les hauts de France (département 60, 80, 02, 59)
- Et vos salariés ont plus d'un an ancienneté

La prime interdépartementale HDF se met en place de façon progressive pendant 2 ans.

Les valeurs de la prime interdépartementale prévue à l'article 5.2, définies pour chaque palier, s'appliqueront à hauteur de :

- 33 % la première année
- 67 % la deuxième année (à partir du 01/07/2024)

Les valeurs de la prime sont mises à jour en **Accueil/informations/Général** dans l'onglet **Valeurs conventionnelles** IDCC **7024.STD** particularité **02.STD** ou **59.STD** ou **60.STD** ou **80.STD** / **Autre** et grille **PR_HDF.STD**

Si un bulletin de Juillet 2024 a été calculé avant la mise à jour, il est impératif de le revalider.

2. MISES A JOUR DES VALEURS CONVENTIONNELLES

Les avenants et accords non étendus ne sont actuellement pas disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.

Code IDCC	Libellé de la convention	Objet de la mise à jour	Date de la mise à jour	Date de l'accord ou Avenant
0953	Nationale de la charcuterie de détail du 4 avril 2007.	Frais de sant	12/07/2024	Arrêté du 03 juillet 2024 Avenant 53 du 05 décembre 2023
1596 1597	Nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés.	Prévoyance	01/01/2024	Source pro BTP
1747	Des activités industrielles de boulangerie et de pâtisserie	Salaires	25/07/2024	Arrêté du 11 juillet 2024 Accord du 13 février 2024
2216	Nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (entrepôts d'alimentation, supérettes, supermarchés, hypermarchés, grande distribution).	Salaire	01/08/2024	Arrêté du 28 juin 2024 Avenant 91 du 11 avril 2024
3109	Nationale des 5 branches industries alimentaires diverses.	Salaires	12/07/2024	Arrêté du 28 juin 2024 Avenant 22 du 19 janvier 2024

Cette documentation correspond à la version 7.20. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 29/07/2024 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais